

Paris, le 20 octobre 2017

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Plan d'accès territorial aux soins : l'AMF et France urbaine favorables à un meilleur accompagnement de l'État

Réunis le 18 octobre dernier à l'occasion d'une Commission « Santé » co-présidée par Isabelle Maincion, André Rossinot, et Jean-Pierre Bouquet, les élus de l'AMF et de France urbaine ont notamment pu s'exprimer sur le plan visant à « renforcer l'accès territorial aux soins » qu'était venu présenter le conseiller du cabinet de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Les maires et présidents d'intercommunalités et de métropoles ont fait part des difficultés d'accès aux soins rencontrées par leurs administrés et de leur souhait d'être étroitement associés à l'élaboration ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques de santé, bien qu'ils ne demandent pas à être positionnés comme chefs de file.

Les élus ont tenu à saluer la promesse d'une prise en compte des spécificités territoriales en matière de santé et soulignent que ce plan s'appuie sur les multiples outils qu'ils ont déployés depuis de nombreuses années dans les territoires.

En effet, seule une plus grande confiance accordée aux acteurs de terrain permettrait d'innover pour faire face aux enjeux actuels, et en particulier celui de la désertification médicale, qui touche aussi bien les communes rurales que certains quartiers des zones urbaines.

L'AMF et France urbaine soulignent la nécessité d'une meilleure coordination locale des acteurs de la santé, d'un dialogue facilité avec les Agences Régionales de Santé, et d'un soutien de l'État, en charge de cette politique, à la mise en œuvre localement d'outils tels que les Contrats locaux de santé (CLS).

Le déploiement des Contrats locaux de santé (CLS), co-signés entre les Agences régionales de santé (ARS) et les collectivités mais qui ne couvrent aujourd'hui qu'un tiers du territoire, est fortement souhaité par les élus, à condition que leur périmètre d'intervention puisse être élargi à des mesures favorisant l'accès aux soins et que leur développement puisse être accompagné financièrement.

Si l'accès à des soins sécurisés de qualité et de proximité dans tous les territoires passe par la territorialisation des politiques de santé, la mise en œuvre du plan d'accès aux soins du gouvernement ne pourra être réussie sans un accompagnement de l'État aux côtés des élus locaux, investis au service de leurs administrés.